



18 juin 2008

Centre d'Information sur les Renseignements
et le Terrorisme
au Centre d'Etudes Spéciales (CES)

L'accord sur la trêve des combats (exact à 18h le 18 juin)



Les responsables du Hamas Khalil al-Hayeh et Mahmoud al-Zahar annoncent le début de la trêve (Télévision Al-Jazeera, 17 juin 2008).

Aperçu général

1. Le 17 juin 2008, après plusieurs mois de contacts entre l'Egypte, des représentants israéliens et du Hamas, l'Egypte et le Hamas ont séparément annoncé qu'une trêve des combats (tahadiya)¹ entre Israël et les Palestiniens dans la bande de Gaza avait été conclue. Selon les communiqués, **la trêve devait entrer en vigueur le jeudi 19 juin, à 6h, heure israélienne.**

¹ A ce sujet, voir notre article du 6 mai 2008 intitulé "L'initiative égyptienne de trêve des combats entre Israël et le Hamas (exact au 5 mai 2008)," à l'adresse http://www.terrorism-info.org.il/malam_multimedia/fr_n/pdf/hudna_050508f.pdf.

2. La trêve, qui a été formulée par l'Egypte, sera appliquée à la bande de Gaza pour une **durée de six mois**, avant d'être prolongée à la Judée-Samarie. Le principe de la trêve repose sur l'arrêt des combats dans la bande de Gaza, que le Hamas est obligé d'imposer aux autres organisations terroristes palestiniennes, lesquelles ont déclaré qu'elles n'avaient aucune objection à l'accord (bien que certaines d'entre elles aient émis des réserves). La cessation des combats devrait frayer la voie à la réouverture des terminaux entre Israël et la bande de Gaza, permettre la reprise des pourparlers sur la libération de Gilad Shalit et mener finalement à des négociations sur la réouverture du terminal de Rafah entre l'Egypte et la bande de Gaza.

3. Au moment de la rédaction de cet article, le Centre d'Information sur les Renseignements et le Terrorisme n'avait pas en sa possession la version détaillée et formelle de l'accord. De ce qui peut être glané dans les divers médias palestiniens, égyptiens et israéliens, la trêve sera mise en œuvre en trois étapes:

i) **Première étape** : Trois jours après l'entrée en vigueur de la trêve, Israël ouvrira les terminaux de Karni et de Sufa et permettra le passage de matières premières d'Israël vers la bande de Gaza.

ii) **Deuxième étape** : Une semaine plus tard, Israël permettra le passage de la plupart des matières premières dans la bande de Gaza à l'exception de celles utilisées dans la fabrication d'armes.

iii) **Troisième étape** : Sept jours plus tard, des pourparlers débiteront sur l'ouverture du terminal de Rafah. Les participants aux pourparlers incluront des représentants du Hamas, du Fatah, de l'Autorité Palestinienne et de l'Union Européenne. (Le statut d'Israël à ces pourparlers est flou. Israël est aussi concerné par l'accord de Novembre 2005 sur la régulation du mouvement des populations au terminal de Rafah).

4. A la veille de l'entrée en vigueur de la trêve, plusieurs salves de roquettes et d'obus de mortier ont visé les centres urbains du Néguev occidental. Le 18 juin, 30 roquettes et six obus de mortier ont été tirés et des Israéliens effectuant des travaux d'ingénierie près de la barrière de sécurité ont été visés par des tirs d'armes légères. Dans la plupart des cas, la responsabilité des attaques a été revendiquée par le Jihad Islamique Palestinien, dont plusieurs membres avaient été tués lors d'une frappe aérienne de l'armée de l'air israélienne le 17 juin.

Questions abordées lors des contacts entrepris sous l'égide de l'Egypte

La libération de Gilad Shalit

5. L'accord sur la trêve devrait signer la reprise des négociations sur la libération de Gilad Shalit, le soldat de Tsahal enlevé par le Hamas il y a deux ans. Du point de vue israélien, sa libération est un élément intégral de l'accord (bien qu'il soit peu clair de déterminer de quelle étape elle dépend). **Hossam Zaki**, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères égyptien, a déclaré que la question du soldat israélien serait examinée lors de la prochaine étape, une fois la trêve appliquée (Radio BBC, 17 juin 2008). Selon la chaîne Al-Jazeera (17 juin), l'Egypte s'est engagée à lancer des négociations intensives sur la libération de Shalit.

6. De hauts responsables du Hamas, y compris Khaled Mashal, Ismail Haniya et Mahmoud al-Zahar, ont affirmé à plusieurs reprises que l'accord sur la trêve était distinct de la libération de Shalit. Ils ont déclaré que le soldat franco-israélien ne sera libéré qu'après la libération par Israël de prisonniers palestiniens selon la liste présentée par le Hamas.



Ismail Haniya: la question de Gilad Shalit est distincte de la trêve (Télévision Al-Jazeera, 15 juin 2008).

Israël conserve sa liberté d'action en Judée-Samarie

7. L'accord portant sur la trêve concerne exclusivement la bande de Gaza, ce qui signifie que les forces de sécurité israéliennes conserveront la liberté opérationnelle d'agir contre les réseaux terroristes en Judée-Samarie, comme l'a expliqué le chef d'état-major Gabi Ashkenazi (Ynet, 17 juin 2008).

8. Le Hamas a été forcé de reconsidérer la question après avoir essayé, pendant les étapes de négociation initiales, d'étendre la trêve à la Judée-Samarie. Cependant, **Muhammad Nizal**, membre du bureau politique du Hamas, a déclaré qu'en acceptant de ne pas inclure la Judée-Samarie dans l'accord, le Hamas ne capitulait pas face à Israël. Il a affirmé que "la Cisjordanie fait partie de la terre de la Palestine mais la chose la plus importante est de lever le blocus de la bande de Gaza." Des porte-parole du JIP ont déclaré que pour autant qu'ils soient concernés, il n'y a aucune séparation entre la bande de Gaza et la Cisjordanie (Voir ci-dessous).

Réouverture du terminal de Rafah

9. Pendant les contacts avec l'Égypte, le Hamas a exigé que le terminal de Rafah soit rouvert aussitôt la trêve entrée en vigueur, et a même affirmé aux médias que l'ouverture du terminal de Rafah était l'un des objectifs principaux de la trêve. Le Hamas a aussi refusé de permettre à Israël de bénéficier d'un statut dans la régulation du trafic via le terminal, bien que la participation israélienne soit stipulée dans l'Accord des terminaux de Novembre 2005, et a même fait des suggestions spécifiques quant à la gestion du terminal sans Israël.

10. La trêve devrait permettre la relance des pourparlers entre l'Égypte, le Hamas, l'AP et l'Union Européenne sur une réouverture du terminal de Rafah. À ce point des négociations, on ignore si Israël sera impliqué dans les pourparlers et quel sera son statut.

La contrebande d'armes dans la bande de Gaza

11. Du point de vue israélien, la trêve impose au Hamas et aux autres organisations terroristes opérant dans la bande de Gaza de mettre un terme à la contrebande d'armes et à leur développement militaire. Lors des pourparlers, les Égyptiens ont précisé qu'ils avaient l'intention d'améliorer leur combat contre la contrebande dans la bande de Gaza (Interview avec Amos Gilad, deuxième chaîne de télévision israélienne, 18 juin 2008). Selon un article d'Amos Harel et d'Avi Issacharoff paru dans le quotidien Haaretz du 18 juin, le chef des services de sécurité générale Yuval Diskin devrait contrôler la façon dont l'Égypte respecte ses obligations pendant la trêve.

Réactions et positions des différentes parties

Israël

12. Un responsable du cabinet du Premier ministre a déclaré que lors d'une réunion du cabinet politico-sécuritaire le 11 juin, il avait été décidé de donner une chance à la trêve parrainée par l'Égypte. Cette décision a été prise suite au désir d'Israël d'étudier toutes les options possibles avant une opération militaire et après l'approbation d'Israël de ses conditions, dont:

- i) L'arrêt des activités terroristes par toutes les organisations terroristes dans la bande de Gaza.
- ii) La cessation du réarmement militaire entrepris par le Hamas et les autres organisations terroristes dans la bande de Gaza.
- iii) La question de Gilad Shalit restera partie intégrante du processus, le calme contribuant aux progrès des négociations. Les efforts visant à garantir sa libération devraient être accélérés.

13. Ce responsable a ajouté que lorsque le calme règnerait dans le Sud, Israël permettrait alors rapidement à plus de marchandises et produits d'être importés dans la bande de Gaza. Il a précisé que les résultats sur le terrain détermineraient les chances de mise en œuvre de la trêve. Israël, a-t-il précisé, contrôlera attentivement la façon dont les engagements sont respectés. En parallèle, Tsahal poursuivra ses préparatifs en vue d'une action militaire dans la bande de Gaza, en cas d'échec de la trêve et afin de défendre les citoyens israéliens.

14. Des sources du bureau du Ministre de la Défense ont déclaré que la trêve donnerait à Israël l'occasion de mettre un terme aux tirs de roquettes par l'intermédiaire de moyens politiques, du moins de façon limitée. Le Ministre de la Défense Ehud Barak a déclaré qu'il était difficile d'évaluer la durée de vie de la trêve. Selon lui, le "test" portera sur la façon dont elle sera appliquée. Le ministre a encore ajouté qu'il était très important de lui donner une chance. Le chef d'état-major Gabi Ashkenazi a affirmé de son côté que Tsahal accordait crédit à la trêve, tout en se préparant à une opération (Ynet, 18 juin 2008).

Égypte

15. Des sources égyptiennes ont fait part de leur satisfaction au sujet de la trêve. **Hossam Zaki**, le porte-parole du ministère égyptien des Affaires étrangères, a déclaré que la trêve devant

entrer en vigueur le 19 juin était le résultat direct d'un accord entre les deux côtés, atteint grâce aux efforts de l'Egypte (Télévision Al-Jazeera en anglais, 17 juin 2008). Il a souligné l'importance de mettre fin aux actions militaires, et a dit qu'une fois le calme établi, il serait possible de progresser vers les autres étapes de la trêve, y compris la levée graduelle du blocus, la réouverture de Rafah et la reprise des négociations au sujet de la libération de Gilad Shalit (Radio BBC, Agence de presse koweïtienne, 17 juin 2008).

Hamas

16. Les responsables du Hamas ont fait part de leur satisfaction au sujet de la trêve et ont été prompts à organiser une conférence de presse à Gaza, à l'occasion de laquelle ils ont annoncé qu'elle entrerait en vigueur le 19 juin au matin:

- i) **Khaled Mashal**, le chef du bureau politique du Hamas à Damas, a déclaré que la trêve était nécessaire et qu'elle profiterait au million et demi de résidents de la bande de Gaza, frappés par le blocus israélien. Il a dit que les diverses organisations avaient pu conclure cette trêve grâce à une position de force. Cependant, il a aussi dit que le Hamas riposterait à n'importe quelle violation par Israël (Reuters, 18 juin 2008).



Khaled Mashal, le chef du bureau politique du Hamas, à Damas (Télévision Al-Jazeera, 18 juin 2008).

- ii) **Mahmoud al-Zahar** a organisé une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré que la trêve était une victoire "pour les organisations de résistance, qui ont porté les armes et cela signifie que le blocus de la bande de Gaza a échoué." Il a ajouté qu'il ne s'agit pas de renoncer complètement à l'utilisation des armes puisqu'Israël est, selon lui, incapable d'honorer l'accord (Site Internet du Hamas, 17 juin 2008).

iii) Le porte-parole du Hamas **Fawzi Barhoum** a déclaré que son organisation saluait le rôle joué par l'Égypte dans la formulation de l'entente et ses tentatives pour assurer la paix et la sécurité dans la région (CNN, 17 juin 2008).

Autres organisations terroristes

17. Le **JIP** et les autres organisations terroristes opérant dans la bande de Gaza ont précisé qu'ils ne s'opposeraient pas à l'application de la trêve, bien qu'ils soient contre certains de ses articles:

i) **Daoud Shihab**, haut responsable du JIP, a affirmé que son organisation soutiendra la trêve dans la mesure où Israël la respectera. Cependant, il a ajouté que le JIP se réservait le droit de riposter à toute acte d'agression d'Israël dans la bande de Gaza et en Cisjordanie (CNN, 17 juin 2008). **Nafez Azzam** a déclaré que malgré les objections du JIP sur un certain nombre d'articles de l'accord, notamment la séparation de la Cisjordanie et de Gaza, l'organisation avait consenti à respecter la position des autres groupes (Télévision Al-Alam, 17 juin 2008). Le porte-parole des Bataillons de Jérusalem **Abu Hamze** a affirmé que toute violation israélienne de la trêve dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie donnerait à l'organisation le droit de riposter de la façon qu'elle considérerait comme appropriée (Site Internet Qudsway, 18 juin 2008).

ii) **Rabakh Mihna**, membre du bureau politique du **FPLP**, a déclaré que toute la question de la trêve était une erreur politique et a fait part de sa déception à ce sujet. Il a dit qu'elle avait été réalisée dans des conditions plus mauvaises que celles proposées par le Hamas dans le passé. Cependant, il a précisé que le FPLP n'avait aucune raison de s'y opposer. Il a ajouté que le Hamas devrait profiter de la trêve pour renforcer les rangs palestiniens ainsi que son emprise politique et sociale (Site Internet Pal-today, 17 juin 2008).

iii) Saleh Zaydan, un membre du bureau politique du **FDLP**, a affirmé que pour que la trêve dure, le blocus devrait être levé et la Cisjordanie être incluse dans l'accord (Radio Sawt Al-Quds, 17 juin 2008).

18. Le Hamas a précisé que de son point de vue, **l'arrangement concerne également les autres organisations**. Lors d'une conférence de presse, **Fawzi Barhoum** a noté que la trêve était le fruit de la position ferme et unie des organisations palestiniennes adoptée depuis des mois. Il a précisé que toutes les factions palestiniennes dans la bande de Gaza étaient entièrement assujetties à la trêve, afin de protéger les Palestiniens, leur terre et de lever le blocus de la bande de Gaza (Site Internet Palestine-info, 17 juin 2008).